

# Louer le château de Rambouillet ...

Jusqu'à la Révolution le domaine de Rambouillet a appartenu à des propriétaires privés : chevalier, marquis, comte, duc. Et même rois, car si la France lui appartient alors dans sa totalité, le roi respecte le droit de propriété : pour offrir Rambouillet au comte de Toulouse, Louis XIV doit l'acquérir de Fleuriau d'Armenonville, et pour en devenir propriétaire, Louis XVI doit l'acheter au duc de Penthièvre !

La Révolution, en nationalisant les biens de la noblesse, fait de Rambouillet un *bien national* qu'il lui appartient de gérer.

Durant trois périodes : 1791-1793, 1804-1832 et 1852-1870 le domaine fait partie de la *liste civile*, c'est-à-dire que sa jouissance est expressément réservée au souverain. Plus tard, de 1883 à 2006 il sera attribué (presque) de même à la Présidence de la République, avant d'être confié en 2009 au Centre des Monuments Nationaux.

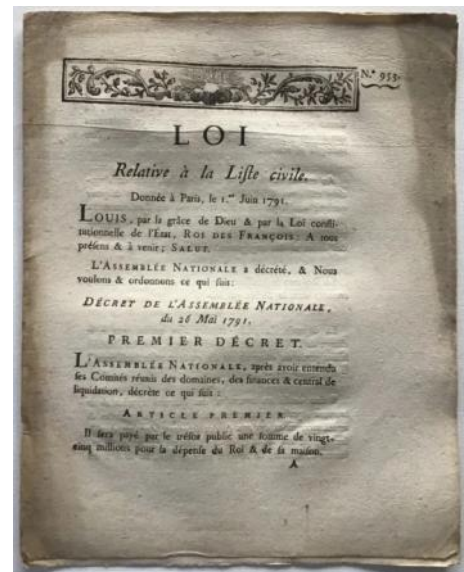
Je voudrais rappeler ici les trois périodes intermédiaires durant lesquelles, l'Etat n'arrivant pas à vendre Rambouillet, a mis le domaine en location, et évoquer ses occupants peu connus que furent les Schickler, Duchâtel, Lefort et de la Trémoille.

Il me faut toutefois commencer par un rappel de ce qu'était la liste civile du souverain.

## La liste civile

Elle est instaurée dès le 7 octobre 1789 sur le modèle anglais. En mai et juin 1791, l'Assemblée Nationale prend deux décrets afin de garantir à Louis XVI les revenus nécessaires « *pour assurer un train de vie convenable à la Couronne* ». La liste civile comprend une dotation pécuniaire de 25 millions, ainsi que la jouissance exclusive et la totalité des revenus de plusieurs domaines : Le Louvre, Les Tuileries, l'Elysée, Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, **Rambouillet**, Compiègne, Fontainebleau, Strasbourg, Pau, Bordeaux, ainsi que des forêts, des terres et divers bâtiments plus secondaires.

Le roi supporte les frais d'entretien de toutes ces propriétés, et toutes leurs charges, à l'exception des impôts communaux : en gros 15 millions de revenus complémentaires pour 10 millions de charges.



Pour un domaine comme Rambouillet, être dans la liste civile du roi signifie que lui seul peut décider de son utilisation et des aménagements destinés à l'adapter à son bon plaisir. La ville est ainsi assurée de la présence d'un personnel d'entretien, et bénéficie des retombées économiques des nombreux chantiers d'aménagement ou de modernisation que peut décider librement le roi. De plus, chaque séjour royal est un évènement, même si la ville n'y est pas toujours associée, et les voies de communication, routes ou voies ferrées, font nécessairement l'objet d'un entretien particulier.

Etre retiré de la liste civile est donc une catastrophe économique, en même temps qu'une perte de prestige qui ramène Rambouillet au rang des communes voisines.

La liste civile de Louis XVI disparaît avec lui. Cependant elle est votée à nouveau dans les mêmes conditions au profit de Napoléon, en 1804, de Louis XVIII, en 1814, et de Charles X en 1825.

L'établissement de la liste civile de Louis-Philippe, après la révolution de juillet 1830, fait l'objet d'âpres négociations. Finalement elle est votée le 18 mars 1832, et marque un recul important des privilèges du roi.

L'Assemblée ramène à 12 millions la dotation pécuniaire, restée fixée à 25 millions depuis Louis XVI, et sa dotation immobilière est amputée des palais de Strasbourg, de Saint-Germain-en-Laye, de Bordeaux, de **Rambouillet**, ainsi que de divers hôtels parisiens et de nombreuses forêts.

En 1853, lorsque Napoléon III devient empereur, sa liste civile est rétablie au montant initial de 25 millions, et plusieurs biens, dont le domaine de Rambouillet, sont réintégrés à sa dotation immobilière.

En 1870, avec son abdication, la liste civile disparaît définitivement. Désormais c'est une partie du budget de l'Etat, votée par l'Assemblée Nationale, qui est affectée aux dépenses de la Présidence.

En outre quatre résidences lui sont réservées : le Palais de l'Elysée, l'hôtel de Marigny, le Pavillon de la Lanterne et le Fort de Brégançon. Jusqu'en 2006 il y avait également le château de Rambouillet, remplacé depuis par la Lanterne.

La présidence a disposé également des chasses présidentielles de Rambouillet, Chambord et Marly-le-Roi jusqu'à leur abandon en 2006.

Intéressons-nous maintenant aux périodes de gestion directe par l'Etat, « hors liste civile ».

## 1792-1804 : entre Louis XVI et Napoléon 1er

La chute de la monarchie de Louis XVI, en 1792, a mis fin à sa liste civile. Le domaine de Rambouillet est un bien national qui ne bénéficie plus d'aucun statut privilégié. La République ne souhaite en conserver que la seule Bergerie Nationale. Une partie du parc est morcelée et vendue en même temps que le Palais du Gouvernement construit par le comte d'Angiviller. Que faire du château, trop important pour trouver preneur ?

On envisage d'y regrouper tous les fonctionnaires et agents des administrations de la ville, mais ce projet implique trop de travaux et il est vite abandonné. Le château semble alors destiné à être démoli, comme l'avait été celui de Saint-Hubert. Déjà la statue de *la Chevrière* et les bas-reliefs de la Laiterie ont été transférés (d'ailleurs sans aucune formalité) à la Malmaison, demeure d'un certain général Bonaparte.

Le coup d'état du 18 brumaire sauve in extremis le château. En 1804 la liste civile de Louis XVI est réactivée au bénéfice de l'empereur Napoléon 1er, et le château de Rambouillet bénéficie aussitôt d'un budget de remise en état (il s'agira en fait d'une profonde transformation, avec la démolition de son aile Est).

## 1831-1852 : entre Charles X et Napoléon III

Après être resté dans la liste civile de Napoléon, puis dans celles de Louis XVIII et de Charles X, le château de Rambouillet est retiré de celle de Louis-Philippe, victime des économies que l'Assemblée Nationale impose à la monarchie de juillet.

A nouveau il est question de le vendre, mais le domaine ne trouve pas preneur.

Il est donc proposé à la location, avec son parc et ses dépendances, et en 1834 le baron prussien Schikler, qui possède déjà des terres et forêts voisines en fermage, remporte l'adjudication, pour 9 510 francs par an. Il poursuit cette location jusqu'au 1er mai 1846.

Il semble que les Rambolitains le voient partir avec regret.

Par ailleurs, « *la forêt ayant fait retour à l'Etat, fut gouvernée par l'administration forestière, c'est à-dire qu'on abattit les magnifiques cordons qui ombrageaient ses trois cents lieues d'avenues et qu'on ferma toutes les routes jusqu'alors ouvertes au public* » (Moutie).

La forêt est mise en adjudication de façon séparée et une *Société de Rambouillet* se crée pour l'exploiter de février 1840 à mars 1851. Elle regroupe trente chasseurs, dont la duchesse d'Uzès, sous la présidence du marquis de Mac-Mahon.

Le 1er mai 1846, le comte Duchâtel reprend pour une durée de trois ans. le bail que le baron Schikler n'a pas renouvelé. C'est le dernier Ministre de l'Intérieur de Louis-Philippe. L'Observateur du 4 juin 1847 ironise : « *M. Duchâtel continue d'habiter à Rambouillet. Chaque jour un fourgon, conduit en poste, porte à cette « excellence » les pièces à signer. Ce surcroît de dépenses contribuera-t-il à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget ?* »

A l'expiration de son bail, le 30 avril 1849, M. Duchâtel quitte Rambouillet, où il ne semble pas avoir laissé de souvenirs particuliers. Il est vrai qu'un ministre de l'intérieur est rarement populaire !

Une nouvelle fois, le domaine est mis en vente. Deux lots sont proposés :

- « *le château avec ses immenses jardins, ses pièces d'eau, la laiterie et son jardin , le tout d'une contenance de 128 hectares, et un beau pavillon avec écurie pour 25 chevaux, mise à prix 8000 francs;*
- *le droit de chasse dans le grand parc d'une étendue de 960 hectares, mise à prix 2 900 francs. »*

Toujours pas d'acquéreur et voici le château à nouveau promis à la destruction !

C'est le chemin de fer qui le sauve. La ligne Paris-Chartres est inaugurée le 5 juillet 1849 par le président Louis-Napoléon Bonaparte.

Les Parisiens découvrent les plaisirs du weekend bucolique et le « train du plaisir » Paris-Rambouillet ne désemplit pas.

Le château est alors proposé à nouveau à la location, et c'est un entrepreneur de spectacles, M. Lefort, qui s'en porte adjudicataire en 1850 pour exploiter ce tourisme naissant, avec M. Godillot.

**LOCATION** du **château de RAMBOUILLET,**  
Avec ses parterres, ses immenses jardins, ses pièces d'eau, la laiterie, le tout d'une contenance de 128 hectares; un beau pavillon avec écurie pour 25 chevaux, le droit de chasse dans le grand parc d'une étendue de 960 hectares, sur la mise à prix de 10,900 fr.  
Pour 3, 6 ou 9 ans, qui commenceront le 1<sup>er</sup> mars 1850, par adjudication publique devant M. le sous-préfet, le 27 février 1850 à midi, audit Rambouillet.  
On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau des domaines et à l'inspection des forêts à Rambouillet; à la direction des domaines à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n° 79; à celle de Paris, rue de la Paix, n° 3, et à l'hôtel de la préfecture, à Versailles, rue des Réservoirs, bureau des communes.

Le château est transformé en restaurant, avec spécialités de gibier et de poisson. Un cabaret et une salle de danse accueillent les fêtards. Pour 1 franc on visite les étages du château, et la tour François 1er. Un cercle de Paris loue une partie de l'étage pour organiser un *Salon d'été*. On navigue sur les canaux, avec les gondoles qui servaient jadis aux invités du roi. Des manèges sont dressés au pied du château.

L'analyse de l'eau d'une source du parc, dite « fontaine Choquet », révèle une qualité d'eau minérale ferrugineuse proche de celle de Spa. Lefort décide donc de proposer des cures dont la saison irait de mai à octobre, et qui seraient accompagnées de nombreuses fêtes champêtres.

Des jeux de toutes sortes occuperont les visiteurs jusqu'au soir, où une salle de bal, artistement décorée par M. Godillot, dont le goût parfait est si connu, garnie d'un orchestre nombreux et composé d'habiles musiciens, provoquera aux plaisirs de la danse et de la walse jusqu'au moment où des feux d'artifice et de Bengale viendront clore une entière journée de plaisirs.

Un restaurant parfaitement approvisionné permettra à tous les promeneurs de joindre les plaisirs de la table à ceux déjà si nombreux qui les attendent dans ce séjour.

Des appartements, des chambres même, pourront être loués à volonté; on pourra s'y faire servir à la carte; on pourra aussi, pour trois francs par personne, dîner très confortablement dans les salons de compagnie.

Des salons de causerie offriront leur abri tutélaire à ceux que le mauvais temps forcerait d'y avoir recours.

Le voyage ne coûtera que TROIS FRANCS, aller et retour; il aura lieu en moins d'une heure, les trains étant directs et spéciaux.

Les départs auront lieu d'heure en heure, à partir de 9 heures du matin.

Pour l'époque Lefort est un visionnaire aussi éclairé que le sera Disney avec ses parcs, et il connaît un temps le même succès. Mais la foule du weekend ne suffit pas à rentabiliser son entreprise, et le public se lasse vite. Lefort fait faillite et, en 1852, le château se retrouve inoccupé.

Cette activité de loisirs a été fort décriée : ouvrir ainsi aux plaisirs du peuple un château historique où sont passés tant de rois de France !

Le Guide Paulin des environs de Paris n'est pas aussi négatif dans son édition de 1855 et il est sûr en tous cas que les auberges de Rambouillet en ont largement profité !

Depuis 1848, les beaux jardins de Rambouillet étaient devenus le théâtre de fêtes champêtres dans le style des autres bals des environs de Paris.

On a beaucoup déploré, comme une profanation, cette destination nouvelle donnée au parc et au château. Il n'est pas toujours aussi regrettable qu'on le pense de voir les grandes résidences princières passer quelquefois dans l'usage et les plaisirs du public. C'est peut-être le plus sûr moyen de les préserver de l'abandon et de la ruine.

Faute de nouveau locataire, le château de Rambouillet est affecté par décret du 28 mars 1852 « à l'établissement d'une maison d'éducation destinée aux filles ou orphelines des familles dont les chefs auraient obtenu la médaille militaire ».

— On se rappelle qu'un décret du 25 mars 1852 a affecté le château de Rambouillet à l'établissement d'une maison d'éducation destinée aux filles ou orphelines des familles dont les chefs auraient obtenu la médaille militaire. Le conseil d'arrondissement, dans sa dernière session, a émis le vœu que, pour relever le beau domaine de Rambouillet à son ancien niveau et lui rendre son ancienne splendeur, le château fût compris parmi les palais nationaux affectés à l'habitation et à l'usage du Prince Chef de l'Etat.

29 août 1852, Concorde de Seine-et-Oise

Voici un bien noble projet, mais qui ne fait l'affaire de la ville, ni en termes de retombées économiques, ni en image de marque !

Le Conseil d'Arrondissement tente de s'y opposer, sans grand espoir.

Heureusement, en devenant empereur, le président Bonaparte bénéficie à son tour des prérogatives d'une liste civile, et celle-ci retrouve son niveau le plus élevé.

Rambouillet y est réintégré, et ce projet de maison d'éducation est ainsi enterré pour la grande satisfaction de la ville.

Les baux en cours, pour le domaine comme pour les chasses sont aussitôt résiliés, les locataires renonçant à toute indemnisation. Dès décembre 1852 la Venerie impériale est rétablie.



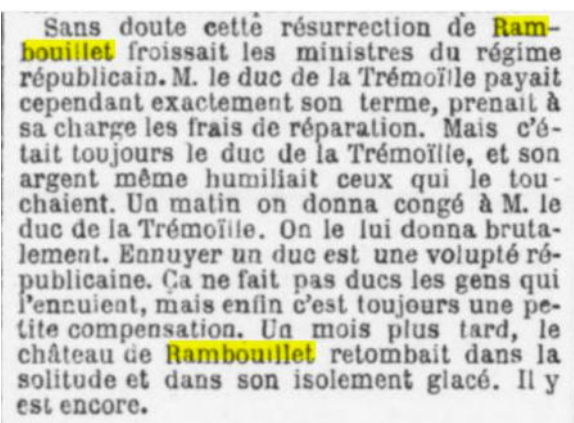
Et depuis 1870 ...

Avec l'abdication de l'empereur et l'avènement de la 3ème république, le concept de liste civile disparaît définitivement. Rambouillet se retrouve vacant et on lui cherche à nouveau des locataires.

Le 23 novembre 1871 les chasses de Rambouillet sont adjudgées. Le duc de la Trémoille loue le grand-parc et le château pour y organiser des chasses et de grandes réceptions. Au préalable il lui faut remettre en état le domaine, qui a terriblement souffert de l'occupation prussienne et du massacre inconsidéré du gibier.

Les plus hautes personnalités d'Europe sont accueillies à Rambouillet et les journaux se font l'écho de manifestations prestigieuses. Pour la première venue du Prince de Galles, le 18 octobre 1874, 1250 pièces de gibier sont abattues !

Le président de la république chasse à Marly, mais il est souvent l'hôte de Rambouillet, comme nombre de ses ministres.



Sans doute cette résurrection de **Rambouillet** froissait les ministres du régime républicain. M. le duc de la Trémoille payait cependant exactement son terme, prenait à sa charge les frais de réparation. Mais c'était toujours le duc de la Trémoille, et son argent même humiliait ceux qui le touchaient. Un matin on donna congé à M. le duc de la Trémoille. On le lui donna brutalement. Ennuyer un duc est une volupté républicaine. Ça ne fait pas ducs les gens qui l'ennuient, mais enfin c'est toujours une petite compensation. Un mois plus tard, le château de **Rambouillet** retombait dans la solitude et dans son isolement glacé. Il y est encore.

*La Patrie 27 juillet 1884 (sur Gallica)*

En mai 1883 le duc de la Trémoille propose de renouveler sa location, et on dit qu'il aurait même proposé d'en tripler le loyer à 30 000 francs. Mais le gouvernement choisit de le conserver pour y organiser lui-même des chasses présidentielles sous son contrôle et à son seul profit.

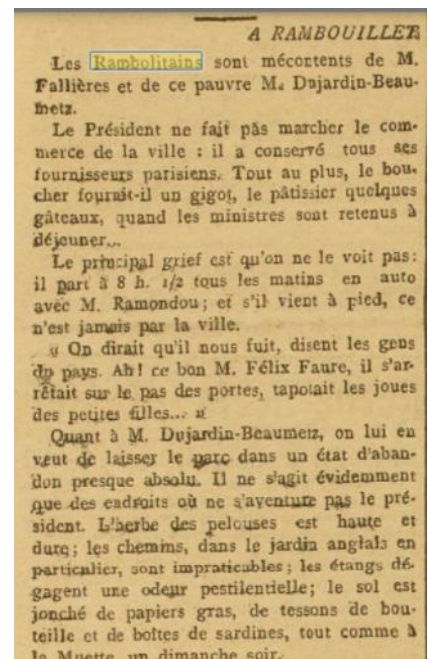
La chasse reste alors une occasion privilégiée de se rencontrer entre « membres de l'élite », en mêlant adroitement relations publiques, négociations discrètes et plaisir. Des rois, des grands-ducs de Russie, des ambassadeurs sont les hôtes de la République à Rambouillet. Je reviendrai ailleurs sur l'organisation de ces chasses.

En 1895, Félix Faure a déjà été plus loin, en faisant du château un lieu de villégiature estivale. Tous les présidents qui lui succèdent viendront (plus ou moins souvent) à Rambouillet, jusqu'à M. Sarkozy qui lui préférera le pavillon de la Lanterne, dans le parc de Versailles, plus proche de Paris, et plus simple à protéger. Cependant leur séjour ne sera pas toujours aussi apprécié par les Rambolitains !

Depuis 2009, la gestion du château est confiée au Centre des Monuments Nationaux.

Vous souhaitez le louer ? Cela reste possible, par exemple pour le tournage d'un film, ou l'organisation d'un événement jugé compatible avec l'image du domaine de Rambouillet.

Une nouvelle Direction travaille avec succès à faire mieux connaître ce domaine resté pendant des siècles interdit au public. Le château a accueilli 65 500 visiteurs en 2022, soit 40% de plus que l'an passé.



**A RAMBOUILLET**

Les **Rambolitains** sont mécontents de M. Fallières et de ce pauvre M. Dujardin-Beaumeiz.

Le Président ne fait pas marcher le commerce de la ville : il a conservé tous ses fournisseurs parisiens. Tout au plus, le boucher fournit-il un gigot, le pâtissier quelques gâteaux, quand les ministres sont retenus à déjeuner...

Le principal grief est qu'on ne le voit pas : il part à 8 h. 1/2 tous les matins en auto avec M. Ramondou, et s'il vient à pied, ce n'est jamais par la ville.

« On dirait qu'il nous fuit, disent les gens du pays. Ah ! ce bon M. Félix Faure, il s'arrêtait sur le pas des portes, tapotait les joues des petites filles... »

Quant à M. Dujardin-Beaumeiz, on lui en veut de laisser le parc dans un état d'abandon presque absolu. Il ne s'agit évidemment que des endroits où ne s'aventure pas le président. L'herbe des pelouses est haute et dure ; les chemins, dans le jardin anglais en particulier, sont impraticables ; les étangs dégagent une odeur pestilentielle ; le sol est jonché de papiers gras, de tessons de bouteille et de boîtes de sardines, tout comme à la Muette, un dimanche soir.

*Paris-Midi du 7 septembre 1911*